

Province de Québec

Municipalité de
SAINT-LUDGER-DE-MILOT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Rita Ouellet directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :


RÈGLEMENT 01Z-2026

Modifiant le règlement de zonage numéro 02-2026 et ses amendements en vigueur en vue d'agrandir la zone 104-R à dominance résidentielle, à même une partie de la zone 106-P à dominance publique.

A été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2026

Ce règlement est déposé à mon bureau, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 13^{ème} jour de mai deux mille vingt-six

Signée : 
Directrice générale greffière-trésorière